

## Covid réunion du 1er juillet

Avec la fin de l'état d'urgence, le taux de présentiel est désormais près de la normale. Une trentaine d'agents sont encore en ASA et non équipés d'ordinateur pour télétravailler. Un point doit être fait prochainement pour les ordinateurs portables disponibles pour les agents en fragilité qui ne réintégreront pas les services et seront donc en position de télétravail (voir ci-après).

Le nouveau protocole sanitaire en vigueur prévoit un maintien des gestes barrière, une distanciation d'un mètre mais la jauge de 4m<sup>2</sup> par agent n'a plus lieu d'être.

Sur le point des ASA, le 3 juillet verra la fin des ASA pour garde d'enfants. A noter que rien n'est actuellement prévu en cas d'absence de centre aérés ou de colonies de vacances.

Les télétravailleurs reviennent aux normes fixées avant le confinement avec cependant quelques aménagements possibles; ainsi un télétravailleur qui travaillait antérieurement 1 ou 2 jours en télétravail, pourra, avec l'accord de son chef de service travailler temporairement 3 jours sous cette formule. Le télétravail sur 5 jours est donc caduque.

Les agents en situation de fragilité ou vulnérable devront aussi réintégrer leur service avec si possible l'octroi d'un bureau individuel, sinon, le port du masque sera obligatoire dans le respect des règles fixées par le nouveau protocole sanitaire. En cas d'impossibilité de travailler en présentiel, la possibilité de demeurer en télétravail pour les agents vulnérables demeure. A noter que cette possibilité existe également pour les agents accompagnant des personnes vulnérables, à condition de présenter un certificat médical d'isolement du médecin traitant, ces agents seront dans la mesure du possible dotés d'ordinateur afin de télétravailler.

A noter que tout retour des agents fragiles doit passer préalablement par l'autorisation du médecin de prévention.

Cette situation devrait en principe être maintenue jusqu'à la rentrée.

### ***Agir pour ne pas subir.***

En ce qui concerne les reports des congés 2019, ces journées pourront alimenter le CET lequel sera ouvert probablement la semaine prochaine. L'imputation de ces reports des journées 2019 sur les retenues de congés pour la période du confinement n'est pas possible. A noter que le nombre de jours de congés retenus devrait être annoncé aux agents à la fin de la semaine prochaine.

Le pointage revient également à la situation normale avec l'obligation de pointer durant la pause méridienne.

Les mutations locales seront annoncées la semaine prochaine les 8, 9 et 10 juillet pour respectivement les cadres A, C et B. A noter que la hiérarchie des priorités complique le travail de RH et que le logiciel ALOA demeure perfectible pour rester diplomatique.

La campagne IR a pris fin et les saisies papier ont été réalisées. Le 3 juillet verra le retour des déclarations automatiques et les régularisations et contestations possibles. Par ailleurs le nombre de rendez-vous physique, de coup de téléphone, de Econtact ou de questions sur les BALF, est à 10% près le nombre de visites reçues l'an dernier lors de la campagne IR. Ces éléments sont à examiner pour l'organisation des prochaines campagne IR avec toutefois le maintien d'un accueil physique pour les personnes âgées, les réfractaires au numérique ou les situations complexes. Le protocole d'accueil sur Cadeï sera donc probablement modifié.

Il a également été abordé la création des Maisons France Services (MFS), une trentaine dans le département, notamment dans l'arrière-pays et les quartiers difficiles. Des agents ont candidaté pour l'ensemble des MFS. Celles-ci seront ouvertes 2 demies journées par semaine dans l'arrière-pays et de manière permanente dans les quartiers difficiles (Ariane, Moulins) ou au Plan du Var.

Ces MFS doivent répondre à un certain nombre d'obligations et une douzaine a déjà été labellisée. Des discussions avec certaines mairies sont par ailleurs en cours et en voie de labellisation.

Prenez bien soin de vous